

Communes et corporations bourgeoises du canton de Berne

Conscientes de la tradition bernoise et ouvertes au changement!

Editeur

Association bernoise des communes
et corporations bourgeoises

www.svbk.ch/kanton/bern/bern.htm

15 novembre 2010

Qui sommes-nous?

Pour le bien public

Qu'il s'agisse de sport ou d'autres loisirs, lors de visites de musées et de la fréquentation de concerts, ou en relation avec le recours à l'aide sociale, les activités et les prestations des communes et corporations bourgeoises du canton de Berne sont présentes dans toutes sortes de domaines et dans de nombreuses situations. L'Association bernoise des communes et corporations bourgeoises, qui s'est engagée à maintenir les communes bourgeoises et à défendre leurs intérêts, compte aujourd'hui plus de 250 membres qui se dévouent corps et âme au bien public.

Communes de personnes

Les communes et corporations bourgeoises sont des personnes morales de droit public garanties par la Constitution du canton de Berne, et sont soumises à la législation cantonale sur les communes. En tant que communes dites «de personnes», elles ne disposent – contrairement aux communes municipales – ni de territoires de droit public, ni du droit d'imposition.

Soulagement des communes municipales et du canton

Étant donné que les communes bourgeoises sont indépendantes de tout parti politique, elles peuvent remplir leur large éventail de tâches selon des critères purement objectifs. Ceci constitue un avantage surtout dans les domaines d'activité de la protection de l'environnement et de la nature ainsi que du social, qui justement font face aujourd'hui à de gros défis. Ceux-ci servent directement ou indirectement la communauté. Les communes bourgeoises déchargent ainsi les communes municipales et le canton aussi bien financièrement qu'au niveau du personnel dans des domaines d'activité publics importants, soutenant ainsi un développement (régional) durable et orienté vers l'avenir.

Droit de bourgeoisie

L'appartenance à une commune bourgeoise résulte de l'origine, de l'adoption ou du mariage. Sur demande dans ce sens, le droit de bourgeoisie peut être accordé – dans certains cas aussi sous forme de donation – par les électeurs. Dans le cadre de la naturalisation facilitée, le conjoint étranger reçoit le droit de bourgeoisie automatiquement de par la loi.

Que faisons-nous?

Les bases sont la Constitution cantonale et la loi sur les communes

En vertu de la Constitution du canton de Berne (art. 119) et de la loi bernoise sur les communes (art. 112), les communes bourgeoises pourvoient au bien public. Elles sont en outre tenues de promettre ou d'octroyer le droit de cité communal sous forme de droit de bourgeoisie, de s'acquitter des tâches qui leur incombent de par la tradition, d'administrer leur fortune, et finalement d'assumer les tâches qui leur sont attribuées par des prescriptions spéciales. Elles peuvent se charger d'autres tâches pour autant que celles-ci ne soient pas accomplies par les communes municipales.

Terre et forêts

Nous nous engageons en faveur de la protection et du maintien de l'environnement et de la nature.

Terre

Les communes bourgeoises entretiennent une relation étroite avec leur propriété foncière. Elles sont liées surtout par la pensée traditionnelle de la terre en tant que patrimoine culturel. La première priorité est donnée à la conservation et à l'administration de la propriété foncière, afin de conserver celle-ci pour la postérité. La location et l'affermage de terres sous forme de droit de superficie sont au premier plan. La vente constitue l'exception. La pensée à long terme figure au premier plan pour les communes bourgeoises. Ainsi,

- de la terre est affermée aux agriculteurs à des loyers modérés;
- des jardins ouvriers sont remis à la population à des prix avantageux;
- de la terre est mise à la disposition de familles, d'établissement commerciaux, de coopératives d'habitation et de construction ou d'installations sportives;
- de la terre est cédée à des communes sous forme de droit de superficie gratuit;
- des terrains sont fournis pour des projets durables (p. ex. centrales thermiques sans émission de CO₂, dépôts verts).

Forêt

Les communes bourgeoises utilisent leurs surfaces forestières pour la production de bois et les traitent comme des zones de promenade et des espaces de protection de la nature. Ceci toujours en tenant compte du plan forestier régional, dont les directives sont mises en œuvre dans le cadre d'accords avec les services compétents. Les forêts dans les régions montagneuses sont utilisées de manière à pouvoir exercer leurs fonctions protectrices naturelles en cas d'avalanches, d'éboulements, de glissements de terrain et d'inondations. L'entretien de forêts de protection est une contribution importante au public, car il permet d'éviter la construction de coûteux dispositifs anti-avalanche. En sus des fonctions importantes dans le domaine des loisirs, les forêts fournissent d'importantes prestations gratuites pour le public en rapport avec la protection de la nappe phréatique. En outre, diverses maisons et huttes de forêt sont entretenues et louées.

Tutelle, social et formation

Nous veillons à un soutien personnel et professionnel pour jeunes et vieux.

Tutelle

Les 6 communes bourgeoises d'Aarberg, Berne, Bienne, Bözingen, Berthoud et Thoun ainsi que les 13 sociétés et corporations de Berne s'occupent de l'aide sociale pour leurs proches. Les communes et les corporations bourgeoises n'exerçant pas l'aide sociale bourgeoise sont tenues de verser chaque année une contribution des biens de bourgeoisie à la direction de la santé publique et de la prévoyance sociale. Le modèle tutélaire et social des communes bourgeoises permet, grâce à une combinaison de travail bénévole et professionnel, une prise en charge plus personnalisée et avantageuse de personnes dépendant de l'aide sociale et / ou affectées par une mesure tutélaire.

Social

Les communes bourgeoises s'engagent pour les personnes de tous âges. Elles soutiennent les institutions sociales et leurs manifestations, telles que par exemple les camps de jeunesse, les rencontres de jeunes et de personnes âgées ou les crèches. Différentes communes bourgeoises importantes exploitent leurs propres institutions pour personnes âgées.

Formation

Les communes bourgeoises versent des bourses et des prêts d'études.

Culture et tourisme

Nous encourageons et soutenons une vie culturelle et sociale active.

Culture

Les communes bourgeoises encouragent et soutiennent, parfois même avec des ressources financières, des manifestations culturelles ainsi que des associations et des organisations. Un soutien direct et indirect est fourni en outre aux communes municipales, par exemple en relation avec l'entretien de monuments publics et culturels, l'exploitation de musées et de bibliothèques ou la construction d'installations sportives et de loisirs.

Tourisme

Les contributions aux manifestations culturelles soutiennent, avec les activités d'entretien des forêts, des chemins forestiers, des alpages ainsi que la protection de la nature (p. ex. biotopes, réserves biologiques), une offre touristique correspondante.

Finances, impôts

Nous cultivons une utilisation de nos ressources soignée et orientée vers l'avenir.

Finances, impôts

Les communes bourgeoises génèrent leurs moyens financiers avec l'exploitation de leurs forêts et terrains. Elles paient des impôts, mais ne peuvent pas en percevoir.

Planification soignée

Cette situation initiale permet aux communes bourgeoises de disposer de la répartition de leurs moyens plus librement que les communes municipales. Les communes bourgeoises font toutefois preuve de parcimonie dans l'utilisation de leurs fortunes. Une planification soignée est le principe fondamental.

Que voulons-nous?

Nous voulons un développement durable pour le bien public.

Développement durable

Grâce à une utilisation scrupuleuse de leurs ressources forestières et terrestres, à leur engagement dans les domaines du social et de la culture ainsi qu'à leur politique financière circonspecte, les communes bourgeoises fournissent une contribution au développement durable de l'économie, de la société et de l'environnement. Elles sont donc l'incarnation d'un développement durable puisé dans la tradition.

Bien public

Dans toutes les tâches assumées par les communes bourgeoises, le bien public se situe au premier plan. L'ensemble du public profite des activités des communes bourgeoises.